



Direction générale de l'alimentation

Service de l'action sanitaire en production primaire

Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux

Bureau de la biovigilance, des biotechnologies et de la qualité des végétaux

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par :
Frédéric VEY
Tél. : 01 49 55 49 26
Frederic.vey@agriculture.gouv.fr

Delphine DI BARI
Tel : 01 49 55 84 86
Delphine.di-bari@agriculture.gouv.fr

Réf. : BBBQV/2014-09/BPE-013
N° Convention COFRAC : 3000

BIOTEK AGRICULTURE
Route de Viélines
10120 SAINT POUANGE

A l'attention de Madame Coralie AUBIN

Paris, le 5 septembre 2014

Objet : Décision d'agrément (n° BPE-013)

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, et après examen du dossier relatif à votre demande d'extension tel que demandé par le Comité français d'accréditation (Cofrac), l'agrément de votre organisme est maintenu et l'extension accordée.

Votre organisme est agréé pour réaliser des essais officiellement reconnus selon le périmètre suivant :

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
<p>BKA 10 Route de Viélines 10120 SAINT POUANGE <i>(unité centrale)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Processus de transformation : panification
<p>BKA 22 Place Kernu 22420 PLOUARET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum
<p>BKA 28 3 rue Charles de Gaulle 28310 GUILLEVILLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
<p>BKA 30 6 rue Joël de Rosnay ZAC la Grande Terre 30620 AUBORD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture - Productions horticoles et plantes d'intérieur - Processus de transformation : <ul style="list-style-type: none"> vinification fabrication de cidre transformation de fruits (jus, compote, confiture, fruits confits, fruits secs, transformation de pomme de terre (vapeur, frites) transformation de tomates (concentré, jus, sauce, ketchup, conserves Chou à choucroute
<p>BKA 35 Le Perray 35580 GOVEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture
<p>BKA 47 La Valade Haute 46250 GOUJOUNAC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture
<p>BKA 49 5 rue Désiré Gayet 49320 BRISSAC QUINCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture - Zones non agricoles
<p>BKA 67 5 rue de Lupstein 67490 LITTENHEIM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum
<p>BKA 69 210 ZA les Blaches 38540 GREY</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures fruitières et arboriculture
<p>BKA 71 Moulin Madame 71640 GIVRY</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne
<p>BKA 71 2 rue du 41eme RI 80340 HERLEVILLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum
<p>BKA 86 ZAE de la Pazioterie 86600 COULOMBIERS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne

Cet agrément est valable jusqu'au 16/02/2019. En application de l'article 5 de l'arrêté susmentionné, une nouvelle évaluation aura lieu dans un délai compris entre vingt-quatre et trente-six mois à compter du 17/02/2014.

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~